

Fédération Nationale des Salariés de la
Construction du Bois et de l'Ameublement - CGT
Monsieur Serge PLECHOT
Case 413 – 263, rue de Paris
93514 MONTREUIL CEDEX

Paris, le 14 janvier 2014

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

Monsieur,

Nous vous notifions, par la présente lettre, la signature de :

- l'accord du 28 novembre 2013 à la convention collective nationale des cadres, ingénieurs et assimilés des entreprises de gestion d'équipements thermiques et de climatisation, relatif à la répartition de la contribution versée au Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels.

Il a été signé par la CFE/CGC, la CMTE-CFTC, la CGT, la FG-FO, et la FNCB-CFDT d'une part et par FEDENE d'autre part.

Vous trouverez, ci-joint, un exemplaire original de cet accord.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Délégué aux Affaires Sociales



Ludovic BRULEFERT

PJ : original de l'accord

Copie : M. Alain DALLEST

28 novembre 2013

Accord du 28 novembre 2013 relatif à la répartition de la contribution versée au
Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP)

Entre :

LA FEDERATION DES SERVICES ENERGIE ENVIRONNEMENT (FEDENE)

28 rue de la Pépinière - 75008 PARIS

Représentée par Monsieur Olivier MÜNCH, Président de la Commission Sociale

d'une part,

et :

**LA FEDERATION NATIONALE DES SALAIRES DE LA CONSTRUCTION ET DU BOIS
CFDT**

47/49 avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19

Représentée par : *Barbey. Pascal*

LA FEDERATION CFTC – CMTE CHIMIE, MINES, TEXTILE, ENERGIE

128, avenue Jean Jaurès – 93500 Pantin

Représentée par : *Martine BREGEARD*

**LE SYNDICAT NATIONAL DU CHAUFFAGE ET DE L'HABITAT S.N.C.H affilié à la
FEDERATION ENERMINE CFE-CGC**

59/63 rue du Rocher – 75008 Paris

Représenté par : *Christian STAUST*

**LA FEDERATION NATIONALE DES SALAIRES DE LA CONSTRUCTION DU BOIS ET DE
L'AMEUBLEMENT CGT**

Case 413 - 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Représentée par : *BRAHIM BORNi*

LA FEDERATION GENERALE FORCE OUVRIERE CONSTRUCTION

170, avenue Parmentier – CS 20006 - 75479 Paris cedex 10

Représentée par : *SERRA FRANK*

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

AM
BBMB
PS *CS*

ARTICLE 1 : Champ d'application

Le présent accord s'applique aux entreprises qui relèvent de la convention collective nationale des cadres, ingénieurs et assimilés des entreprises de gestion d'équipements thermiques et de climatisation.

ARTICLE 2 : Répartition de la contribution

La somme globale due par les entreprises en vue du financement du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) calculée sur la base de leur contribution au titre du plan de formation et au titre de la professionnalisation s'imputera à hauteur de :

- 60 % au titre du plan de formation
- 40 % au titre de la professionnalisation

ARTICLE 3

Le présent accord est conclu pour l'année 2014.

Le présent accord ne pourra pas être reconduit par tacite reconduction.

ARTICLE 4

Conformément à la loi du 4 mai 2004 les entreprises ne pourront déroger au présent accord, qui revêt un caractère impératif.

ARTICLE 5

Toute organisation syndicale représentative dans le champ d'application du présent accord qui ne serait pas signataire dudit accord pourra y adhérer ultérieurement dans les conditions prévues par le code du travail. Elle devra également en informer par lettre recommandée toutes les autres parties signataires.

ARTICLE 6

Le présent accord sera notifié par lettre recommandée à l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans le champ d'application dudit accord conformément au droit du travail. La date de cette notification sera le départ du délai d'opposition, en application de la loi du 4 mai 2004.

ARTICLE 7

Les formalités de dépôt seront effectuées conformément aux dispositions légales selon les nouvelles procédures simplifiées en vigueur depuis le 1^{er} juin 2005 en vue d'extension.


BB
HB
CS
OAV

Accord relatif à la répartition de la contribution versée au Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels

Pour la Fédération

Pour les organisations syndicales de
salariés

CFDT

A blue ink signature, appearing to be 'J. B.', written over a rectangular box.

CFTC

A black ink signature, appearing to be 'J. B.', written over a rectangular box.

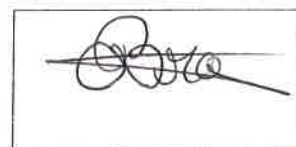
FEDENE

A blue ink signature, appearing to be 'J. B.', written over a rectangular box.

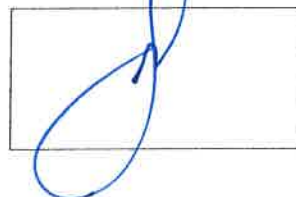
CFE-CGC

A blue ink signature, appearing to be 'J. B.', written over a rectangular box.

CGT

A black ink signature, appearing to be 'J. B.', written over a rectangular box.

FO

A blue ink signature, appearing to be 'J. B.', written over a rectangular box.

Fait à Paris, le 28 novembre 2013

